

Service-public.fr

Téléphonie mobile : quelle couverture de réseau près de chez vous ?

Publié le 18 septembre 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

- Imprimer
- Envoyer par courriel

Illustration 1 Crédits : © Arcep



Vous avez un téléphone mobile et vous voulez connaître précisément la couverture du réseau offerte par les différents opérateurs près de chez vous ? Retrouvez en ligne les cartes de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) avec monreseaumobile.fr.

Pour cela, il vous suffit de rentrer une adresse sur www.monreseaumobile.fr et, en quelques clics, vous connaissez le niveau de couverture du réseau près de chez vous. L'outil cartographique de l'Arcep vous permet alors de comparer localement le niveau de couverture proposé par les différents opérateurs mobiles :

- pas de couverture, on parle alors de « *zone blanche* » (très improbable que vous puissiez établir une communication à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments) ;
- couverture limitée (possibilité a priori de téléphoner et d'échanger des SMS à l'extérieur des bâtiments mais probablement pas à l'intérieur des bâtiments) ;
- bonne couverture (possibilité a priori de téléphoner et d'échanger des SMS à l'extérieur des bâtiments mais aussi, dans certains cas, à l'intérieur des bâtiments) ;
- très bonne couverture (possibilité a priori de téléphoner et d'échanger des SMS à l'extérieur des bâtiments et , dans la plupart des cas, à l'intérieur des bâtiments).

À savoir :

Cet outil cartographique est construit à la fois à partir des cartes de couverture des opérateurs réalisées à partir de simulations mais aussi à partir des mesures de qualité de service réalisées en conditions réelles par l'Arcep.